



AGENCE D'EXECUTION Avis de Vacance de Poste

AVIS DE VACANCE POSTE POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE DU TRANSPORT AERIEN ET COORDONATEUR DU PROJET POUR L'AGENCE D'EXECUTION

INFORMATIONS SUR LE POSTE

Intitulé du poste :	Spécialiste Transport Aérien et Coordonnateur de Projet	Avis de Vacance de Poste	2020/01/P/ 030320
Niveau :	P4	Période de dépôt :	Du 3 Mars au 2 Avril 2020
Contrat à durée déterminée	Trois ans	Rémunération globale (annuelle)	Salaire net annuel total : 72 467 \$US + Autres Avantages applicables
Rapporte au poste	Directeur des transports Aériens	Lieu de travail :	Dakar, Sénégal
Date de prise de fonction :	Le plus tôt possible		
Avis spécial :	Contrat à durée déterminée de trois (03) ans sous réserve d'une période probatoire d'un (01) an de rendement satisfaisant.		

LE CADRE DE L'ORGANISATION

La principale responsabilité de la CAFAC en tant qu'Agence d'Exécution (AE) est d'assurer la mise en œuvre cohérente et complète de la Décision de Yamoussoukro (DY) et la réalisation du Marché Unique du Transport Aérien Africain (MUTAA) afin de contribuer à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. L'objectif est, entre autres, de faciliter l'opérationnalisation harmonieuse et sans heurts du MUTAA pour assurer le développement durable du transport aérien et que les activités de l'AE facilitent la croissance du marché intra-africain du transport aérien.

Le rôle de l'AE consiste donc à assurer l'application impartiale de la DY et des responsabilités de surveillance réglementaire de l'AE dans tous les États membres de l'UA, ainsi que l'application et le respect cohérents des instruments juridiques réglementaires et institutionnels de la DY, de ses règles et procédures opérationnelles. Elle veille également à ce que l'opérationnalisation du MUTAA crée un environnement propice au développement durable du transport aérien en Afrique.

Les responsabilités de la CAFAC en matière de surveillance réglementaire ne sont pas seulement de nature économique et technique, mais s'étendent également à tous les États membres de l'UA, tout comme son mandat qui consiste à fournir une assistance technique, en collaboration avec les partenaires des États parties qui souscrivent au MUTAA, afin de renforcer la mise en œuvre effective des SARP de l'OACI visant le développement durable du transport aérien.

Le Spécialiste du Transport Aérien/ Coordonnateur du Projet, qui est également le chef de l'unité de mise en œuvre du projet (PIU), joue un rôle important dans l'évaluation de l'impact économique des décisions de l'AE et dans l'affirmation des fonctions et responsabilités de la CAFAC pour la mise en œuvre de la DY à travers l'Afrique.

Elle/Il donne des directives sur les questions méthodologiques de l'économie et de l'économétrie dans l'application du texte institutionnel et réglementaire de la DY et est responsable de la mise en œuvre du programme de travail de l'AE, y compris la coordination de l'assistance technique aux États parties qui souscrivent au MUTAA, en collaboration avec les partenaires.

MISSIONS DU POSTE :

Le Chef de l'unité de mise en œuvre du projet (PIU) devra assurer la liaison avec la BAD dans l'exercice des responsabilités de la CAFAC découlant des activités financées par la BAD. Et tout autre Partenaire ou Entité signataire des MoU/MoC signés avec la CAFAC. Il/elle est responsable de la direction du personnel de l'Unité de mise en œuvre des projets du MUTAA et travaille en étroite collaboration et en harmonie avec le personnel de la Direction du transport aérien.

- Assurer une gestion globale efficace de l'unité de gestion des projets et des projets financés par des sources externes ; produire les résultats du projet, gérer les performances des contractants ou des prestataires de services désignés pour toutes les activités de l'AE et veiller à ce que les fonds soient intégralement et précisément liquidés et qu'ils soient rendus compte de manière satisfaisante aux financeurs ;
- Conseils économiques/techniques pour les mesures d'application et les initiatives politiques de l'AE,
- Participer aux activités de la CAFAC et apporter son expertise dans le domaine du transport aérien sous la supervision du Directeur du Transport Aérien.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Superviser les travaux des agents chargés de l'application des lois (agents de la concurrence ou de la protection des consommateurs) dans l'exercice de leurs responsabilités respectives, notamment les programmes de renforcement des capacités et/ou de sensibilisation, les enquêtes, etc., et recommander toutes les mesures nécessaires dans le cadre des pouvoirs conférés à l'AE ;
- Mettre en place des systèmes de suivi et d'élaboration des rapports pour le plan d'action conjoint prioritaire, superviser et gérer la mise en œuvre du plan d'action conjoint prioritaire et de ses instruments réglementaires et recommander l'application de mesures efficaces, notamment l'élaboration des règles et procédures opérationnelles requises ;
- Contribuer aux examens proposés de l'état d'avancement de la mise en œuvre intégrale de toutes les dispositions de la DY par les États membres tout en élaborant des stratégies de mise en œuvre visant à favoriser la libéralisation des services aériens conformément à la DY en vue de l'établissement effectif du MUTAA au niveau continental.
- Engager les parties prenantes et fournir des analyses concises et bien conçues de l'impact du MUTAA sur la croissance économique et de l'emploi, la croissance des villes pairs, le coût des voyages, etc. pour révéler les tendances sous-jacentes à partir de toutes les sources d'information.
- Proposer, si nécessaire, la formation qui peut être bénéfique aux cadres supérieurs des autorités aéronautiques ou à tout autre cadre supérieur des États parties, des CER et des autres institutions concernées qui participent directement à la mise en œuvre de la DY et qui sont raisonnablement formés à la compréhension de leurs responsabilités globales en relation avec la Décision ;
- Contribuer à l'institutionnalisation d'un système de gestion basé sur la performance pour atteindre les objectifs annuels du programme de travail de l'AE.
- Effectuer toute autre tâche connexe qui pourrait lui être confiée.

QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

- Diplôme universitaire supérieur ou qualifications académiques équivalentes dans le domaine de l'aviation civile avec une spécialisation en économie du transport aérien, en droit aérien ou en gestion du transport aérien.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Indispensable

- Au moins **dix (10) ans** d'expérience professionnelle au niveau de l'administration de l'aviation civile, ou d'une organisation similaire liée à l'aviation, qui doit comprendre une expérience de la réglementation de l'aviation civile internationale ou des services de transport aérien.
- Au moins **huit (8) ans** d'expérience de direction avérée de haut niveau dans la planification et la gestion de projets et avec une capacité avérée à planifier, coordonner et diriger le programme de travail d'une équipe pluridisciplinaire et des projets internationaux/régionaux.
- Vaste expérience dans l'élaboration de politiques et procédures dans le domaine de la réglementation économique du transport aérien en collaboration avec les organismes gouvernementaux chargés de la réglementation du transport aérien.
- Expérience de la planification des activités, de la constitution d'équipes cohérentes et de leur orientation vers la réalisation des objectifs définis dans le cadre des budgets approuvés et des délais convenus.
- Expérience de travail avec des partenaires financiers et de développement internationaux/régionaux.
- Expérience de la gestion des performances des entreprises dans le secteur public ou privé.

EXPERTISE ET APTITUDES REQUISES

- Bonne connaissance de la gestion des projets/programmes d'aide et de l'organisation de réunions, au niveau régional ou international.
- Bonne connaissance et expérience pratique de la DY et des différentes résolutions de l'UA sur le transport aérien, de l'Agenda 2063, de la politique africaine commune de l'aviation civile (AFCAP), etc.
- Connaissance des résolutions de l'Assemblée de l'OACI, des politiques du Conseil de l'OACI et d'autres manuels pertinents sur le transport aérien et la facilitation.
- Bonnes aptitudes de communication verbale et écrite.
- Mobilité et volonté de voyager parfois à court délai.
- Il est souhaitable de pouvoir lire, écrire et parler couramment dans l'une des langues de la CAFAC et d'avoir une connaissance pratique de l'autre.
- Excellentes compétences interpersonnelles et de résolution de problèmes.

COMPÉTENCES

1. **Professionalisme** : Bonne connaissance des fonctions de l'Union africaine et des responsabilités de la CAFAC en tant qu'agence spécialisée de l'UA pour toutes les questions liées à l'aviation civile et agence d'exécution de la DY. Bonne connaissance des questions stratégiques auxquelles est confronté le secteur du transport aérien en Afrique dans les domaines économique et juridique, et lorsque l'approche africaine de ces questions peut différer de celle d'autres organisations internationales du marché du transport aérien et/ou de l'aviation internationale.
2. **Adaptabilité** : Capacité à préparer des documents clairs, concis et précis, y compris des rapports écrits et oraux articulés, dans un environnement où les activités se déroulent à un rythme rapide. Connaissance du matériel de bureautique et des logiciels informatiques modernes.
3. **Bâtisseur d'équipes** : Compétence professionnelle avérée et maîtrise de la coordination et de la direction de projet pour le personnel de la PIU ; approche consciencieuse et efficace pour respecter les engagements, les délais et obtenir des résultats ; persistance face aux défis difficiles ; capacité à rester calme dans les situations de stress.
4. **Communication** : Parler et écrire de manière claire et efficace ; écouter les autres et interpréter correctement les messages des autres en y répondant de manière appropriée ; poser des questions pour clarifier et montrer son intérêt pour une communication à double sens ; adapter le langage, le ton, le style et le format en fonction du public ; faire preuve d'ouverture dans le partage des informations avec et en provenance des États, les parties prenantes, etc.
5. **Planification et Organisation** : Élaborer des objectifs clairs qui sont conformes aux stratégies convenues ; identifier les activités et les missions prioritaires ; ajuster les priorités en fonction des

besoins ; allouer le temps et les ressources nécessaires à la réalisation des travaux ; prévoir les risques et tenir compte des imprévus lors de la planification ; contrôler et ajuster les plans et les actions en fonction des besoins ; utiliser le temps de manière efficace.

6. **Responsabilité** : S'approprier et honorer ses engagements et fournir des résultats dans les délais prescrits, à un coût raisonnable et dans le respect de la qualité et des normes attendues ; fonctionner conformément aux règles et règlements de l'organisation ; soutenir ses subordonnés, assurer une supervision et assumer des responsabilités personnelles pour les missions qui lui sont déléguées et/ou pour ses propres lacunes ainsi que celles de son équipe, le cas échéant.
7. **Créativité** : Chercher activement à améliorer les programmes ou les services ; proposer des options nouvelles et différentes pour résoudre les problèmes ou répondre aux attentes ou aux besoins des clients ; encourager et persuader les autres à envisager de nouvelles idées : prendre un risque calculé sur des idées nouvelles et inhabituelles ; penser "différemment" ; s'intéresser aux nouvelles idées ou manières de faire les choses et ne pas être lié par la pensée actuelle ou les approches traditionnelles.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Efficacité de la gestion des projets et coordination du programme de travail, de l'agence d'exécution et des activités financées par les partenaires;
- Efficacité du travail de coordination avec les États, les CER, les prestataires de services et les autres partenaires pour soutenir la mise en œuvre de la DY et la pleine opérationnalisation du MUTAA ;
- Efficacité dans la coordination des activités de l'AE, suivi des tâches découlant des réunions et présentation en temps utile des rapports et des recommandations ;
- Régularité de la revue des progrès, suivi et qualité des recommandations sur la mise en place du MUTAA et la mise en œuvre des dispositions de la DY et de ses instruments réglementaires et opérationnels ;
- Qualité et régularité des rapports financiers et autres et de la documentation.

LIENS OPÉRATIONNELS

- Directeur du Transport Aérien
- Autre personnel de la CAFAC et de la PIU
- Points focaux des partenaires financiers

LIENS EXTERNES

- Union Africaine
- Organisations Africaines de l'Aviation Civile ;
- CER
- AFRAA
- IATA - Afrique
- OACI
- Diverses parties prenantes

COMMENT CANDIDATER

Les candidats intéressés doivent remplir le formulaire de candidature en ligne. Pour postuler, veuillez consulter le site web de la CAFAC à l'adresse suivante : www.afcac.org.

RETOUR AUX CANDIDATS

Seuls les candidats les plus performants seront contactés pour une évaluation plus approfondie.